

Reconnaissance de la Fédération québécoise d'ultimate

1

Bonjour,

Voici, *en bleu*, les interrogations provenant du Secrétariat au Loisir et au Sport. Toutes les questions devront être précisées ou documentées avant de pousser plus loin la reconnaissance de la FQU en tant qu'organisme québécois de régie sportive.

Dans l'intervalle, s'il y avait quoi que ce soit, n'hésitez pas à contacter le responsable, Martin Cléroult par téléphone au 418.646.6137 ou par courriel à martin.cleroult@mels.gouv.qc.ca

Questions d'ordre général

Autoarbitrage

- *Veillez apporter des précisions ainsi que des clarifications concernant l'autoarbitrage, et ce, à tous les niveaux de pratique : local, régional, provincial, national et international. Par exemple, comment se gèrerait un conflit majeur entre deux équipes, lors d'une sélection d'importance (sélection aux championnats du monde), où aucune des parties ne désireraient entendre raison ?*

Mixité

- *Comment est géré la pratique mixte, et ce, à tous les niveaux de pratique : local, régional, provincial, national et international). Comment l'intégrité des participants et des participantes est-elle assurée dans ce cas ?*

Documents à joindre ultérieurement :

- *Règlements techniques.*
- *Normes de sanction d'événements.*
- *Charte de l'esprit du jeu.*
- *Politique organisationnelle*

Comment [mc1]: - À joindre au règlement de sécurité ?

Règles

- *Que signifie concrètement l'addenda aux règles générales et règles spécifiques (Règles officielles 11^e, point E) ?*

Ultimaction

- *Qu'est-ce qu'Ultimaction ?*
- *Quelle est la structure administrative de cette entité ?*
- *Est-ce un OBNL ? Sinon, qui en sont les propriétaires ?*

Vie démocratique

- *Quel est le poids relatif de l'Association d'Ultimate de Montréal (AUM) face à la FQU ?*

Reconnaissance de la Fédération québécoise d'ultimate

Règles de reconnaissance

- A. Être un organisme privé sans but lucratif, incorporé depuis au moins un an conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou toute autre loi régissant un organisme sans but lucratif, et dont la majorité des membres (individu ou corporation) ne font pas profession (au sens d'en tirer leur revenu principal) des activités qu'ils déploient à l'intérieur de l'organisme.
- B. Exister et réaliser de façon régulière des projets en faveur de ses membres depuis au moins deux ans.
- *Il me semble que l'offre de services aux membres se concrétise de plus en plus, toutefois à partir de 2008 seulement. Est-ce le cas ?*
- C. Poursuivre un but d'intérêt public en sport
- D. Être un organisme accessible à l'ensemble des citoyens ou aux délégués d'organismes intéressés par les buts et les objectifs qu'il poursuit, et dont les structures internes garantissent le contrôle démocratique par les membres.
- *1 siège par région à l'assemblée générale annuelle. Est-ce le cas, peu importe l'envergure de l'ARA ?*
 - *Quel est le cheminement à suivre afin d'accéder au comité exécutif de l'organisme ?*
 - *Point 9.1 des Règlements généraux, doivent être mieux articulés.*
 - i. *9.1 b), sous quels critères ?*
 - ii. *Plus bas, toute autre condition, conditionnellement à l'approbation de l'AGA ? Semble trop subjectif à mon avis.*
 - iii. *9.2 b), idem*
 - *Point 11 Exclusion et suspension*
 - i. *Est-ce qu'il y existe un processus d'appel (une défense) ?*
 - *Point 13 Liste des membres*
 - i. *Comment s'assure-t-on du respect de la loi sur l'accès à l'information ?*
 - *Point 22 Assemblée générale annuelle*
 - i. *Membres individuels ont droit de parole sur permission du président seulement, et ce, sans droit de vote ??????*
 - *Point 24 Avis de convocation*
 - i. *Responsabilité de la fédération versus la responsabilité des ARS ?*

Reconnaissance de la Fédération québécoise d'ultimate

3

- E. Posséder un règlement de sécurité assurant, à l'intérieur de son champ d'activité, la sécurité et l'intégrité des participants et des spectateurs.

- Règlement de sécurité
 - i. Pratique intérieure et extérieure
 1. À approfondir avec la DPS du MELS
 2. Le règlement devra être autorisé par le SLS
- Comment la sécurité des participants est-elle assurée lors de la pratique intérieure (en milieu restreint) ?
- Comment assure-t-on l'intégrité de chaque individu ainsi qu'un certain degré d'éthique sportive étant donné l'autoarbitrage en ultimate frisbee ?
- Les sections « équipement » et « terrain de jeu » des Règles officielles du Ultimate 11^{ème} édition (UPA 11^e) devront être précisées et documentées.
- Est-ce que les règles officielles de pratique de la FQU existent ? Une copie doit être annexée au règlement de sécurité.
- Comment sont pénalisés les gestes illégaux ?

Comment [mc2]: Page 12, points 1 et 2 (intérieur et extérieur)

Comment [mc3]: À voir au retour des vacances avec Denis Brown

- F. Être mandaté par ses membres et assumer les responsabilités qui incombent à une fédération sportive québécoise ; élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de développement de sa (ses) discipline(s), mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement des cadres sportifs, collaborer à l'élaboration et à la gestion d'un réseau de compétitions québécoises dans sa (ses) discipline(s), régir sa (ses) discipline(s) dans son champ d'activité², assurer la sécurité et l'intégrité des participants et des spectateurs, représenter la structure québécoise de son (ses) sport(s) auprès de l'(des) association(s) canadienne(s) concernée(s). (voir plus loin).
- G. Être affilié à l'organisme canadien régissant la discipline, s'il y en a un, qui est lui-même affilié à l'organisme international reconnu par le Comité international olympique (CIO) ou le Comité international paralympique (CIP).

Responsabilités qu'incombent généralement à un organisme québécois de régie sportive

- A. Élaborer un plan de développement de l'excellence (modèle de développement des athlètes) ainsi qu'un plan de développement de la pratique sportive

- Est-ce qu'une réflexion stratégique a été effectuée au cours de la dernière année en regard au développement de l'excellence ? Pour le développement de la discipline ?
- Quel est le cheminement de l'athlète en Ultimate, de l'initiation vers l'excellence ?
- Quelles sont les qualités athlétiques recherchées chez la clientèle pratiquant au plus haut niveau ?
- Quelle est la prescription d'exercices relative au développement optimal de ces qualités ?
- Est-ce qu'un championnat canadien existe ? Est-ce qu'il y existe une sélection provinciale pour s'y rendre ou s'il s'agit d'une compétition de type « invitation » ?

Comment [mc4]: Démonstration d'une pratique dans la sphère de l'excellence sportive à recommencer... (p.15)

Comment [mc5]: Voir avec Albert...

Reconnaissance de la Fédération québécoise d'ultimate

4

B. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formations de cadres sportifs

- *Est-ce qu'une formation au PNCE en Ultimate a été approuvée par l'ACE ?*
- *Est-ce que la FQU gère les formations techniques d'entraîneurs au Québec ?*
- *Est-ce que la FQU gère les formations théoriques (multisports) du Programme national de certification des entraîneurs au Québec ?*
- *Quelles sont les statistiques en regard du niveau de formation des entraîneurs en Ultimate au Québec ?*
- *Est-ce que la FQU gère les équivalences au niveau de la formation des intervenants, les calendriers de stages de formation, les séances de formation de formateurs ?*
- *Est-ce que certaines actions spécifiques sont entreprises envers les bénévoles, administrateurs ?*

C. Élaborer un calendrier de compétitions

- *Comment est établi le calendrier des compétitions (au niveau local, régional et provincial) ?*
- *Comment assure-t-on un calendrier optimal, sans chevauchements ?*
- *À quel niveau, la FQU est-elle impliquée dans l'organisation du ou des championnats provinciaux ?*
- *Est-ce que la FQU sanctionne tous les événements sur le territoire ? Quelles sont les obligations des organisateurs vis-à-vis ces sanctions d'événements ?*

D. Régir sa discipline

- *Est-ce que la FQU gère le développement de la pratique chez la clientèle avec un handicap ? Dans la négative, quel organisme est responsable ?*
- *Qui gère les infractions, sanctions, pénalités ou autres ?*
- *Est-ce que la FQU s'occupe de faire respecter le règlement de sécurité ? Si oui, comment ?*

E. Représenter les intérêts du Québec auprès de l'instance nationale.

- *Est-ce que la CUPA a été accueillie en tant qu'organisme national de sport par Sport Canada ?*